FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

seriés 18 - Pigments
(sans pigments de cadmium et cobalt)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit seriés 18 - Pigments (sans pigments de cadmium et cobalt)
Couleurs pures, en poudre très fine

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l´information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence	**Appel d'urgence Berlin (24h - counseling en allemand et en anglais)**
Téléphone	**+49 (0) 30-30686790**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette

Mention d'avertissement

Mentions de danger

sans marquage distinctif

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières.

Texte pour l´étiquetage (CLP)

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

pigment

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d´identification UE
Numéro d'enregistrement REACH
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité

aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes de soufre, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau.
Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection contre l´incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun
Classe de stockage
Indications
diverses

Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

En cas d'émission de poussière, porter un masque adéquat de protection.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

En cas de dégagement de poussière: lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d´hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Poudre
Couleur -
Odeur sans odour non indispensable odeur spécifique au produit

	min	max	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Point de fusion/point de congélation			
Point éclair/plage d´inflammabilité			
Inflammabilité			
Température d´ignition			
Température d'auto-inflammabilité			
Limites d´explosibilité			
Indice de réfraction			
Valeur pH	0	0	
Viscosité			
Viscosité			
Tension de vapeur			
Densité		3 - 5 g/ml	20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau			

Danger d´explosion

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

forte chaleur

En cas d'un fort échauffement ou d'un incendie il peut se former des gaz toxiques.

10.5 Matières incompatibles

acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux tels que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de la fumée et des oxydes azotiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50(Rat): > 5000 mg/kg

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la litérature.

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN
IMDG, IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN
IMDG
IATA

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code
Classe de danger
Etiquette de danger ADR
Quantités limitées
Conditionnement: Instructions
Conditionnement: Dispositions particulières
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé
Réservoirs mobiles: Instructions
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières
Codification réservoirs
Restriction concernant les tunnels
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS
Dispositions particulières
Quantités limitées
Conditionnement: Instructions
Conditionnement: Dispositions particulières
IBC: Instructions
IBC: Réglementations
Instructions réservoirs IMO
Instructions réservoirs UN
Instructions réservoirs Dispositions particulières
Stowage and segregation
Properties and observations
Remarques
EQ

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard
Passenger
Passenger LQ
Cargo

ERG
Remarques
EQ
Special Provisioning

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
0
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

Informations diverses

Les informatrions sont fondrées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indictions c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raison nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

The information in this data sheet has been established to our best knowledge and was up-to-date at time of revision. It does not represent a guarantee for the properties of the product described in terms of the legal warranty regulations.

Annexe de la fiche de données de sécurité No.: 18 000 000

Pigments - Couleurs pures, en poudre très fine

art.N°	nom du produit	C.I.		Numéro CAS
18103	blanc de titane	PW6	Dioxyde de titane	13463-67-7
18234	jaune de titane nickel	PY53	Rutile (Ti, Ni, Sb)	8007-18-9
18236	jaune de titane chrome	PBr24	Rutile (Ti, Cr, Sb)	68186-90-3
18237	jaune citron	PY3	Monoazoïque	6486-23-3
18239	jaune brillant	PY154	Benzimidazolone	68134-22-5
18240	jaune indien	PY153	Complexe nickel	68859-51-8
18241	rouge orange	PO 36	Benzimidazolone	12236-62-3
18252	orange	PO 62	Benzimidazolone	75601-68-2
18357	rouge outremer	PV15	Violet outremer	12769-96-9
18363	rouge cochenille	PR209	Quinacridone	3089-16-5
18367	laque de garance d'aliz.foncée	PR83	Carbonium de triaryle	75627-12-2
18368	rouge de garance foncé	PR179	Pérylène	5521-31-3
18371	vermillon	PR255	Dicéto-pyrrolo-pyrrole	120500-90-5
18372	rouge naphtol	PR112	Naphtol AS	6535-46-2
18373	carmin	PV19	Quinacridone	1047-16-1
18374	quinacridone magenta	PR122	Quinacridone	980-26-7
18481	quinacridone violet	PV19	Quinacridone	1047-16-1
18483	violet manganèse	PV16	Phosphate-ammonium-manganèse	10101-66-3
18485	violet bleuâtre	PV23	Dioxazine	6358-30-1
18488	bleu de phtalo	PB15:3	Phthalocyanine (Cu)	147-14-8
18490	bleu d'outremer clair	PB29	Bleu d'outremer	57455-37-5
18491	indigo	PB66	Indigo, synthétique	482-89-3
18493	bleu de Paris/Prusse	PB27	Komplex fer cyano	14038-43-8; 25869-98-1
18495	bleu de phtalo rougeâtre	PB15:6	Phthalocyanine (Cu)	147-14-8
18496	turquoise de phtalo	PB16	Phthalocyanine	574-93-6
18497	violet outremer	PV15	Violet outremer	12769-96-9
18498	bleu azur	PW6; PB15:3	Dioxyde de titane; Phthalocyanine (Cu)	13463-67-7; 147-14-8
18499	bleu d'outremer foncé	PB29	Bleu d'outremer	57455-37-5
18505	vert oxyde de chrome	PG17	Hematite (Cr)	1308-38-9
18507	vert émeraude	PG18	Hydrate d'oxyde de chrome	12001-99-9
18508	vert de phtalo clair	PG36	Komplex phthalocyanine (Cu, Cl, Br)	14302-13-7
18513	vert de phtalo foncé	PG7	Phthalocyanine (Cu, Cl)	1328-53-6
18519	terre verte de Bohême	PG23	Silicate (Al, Fe)	1344-98-5
18617	ocre jaune	PY43	Hydrate d'oxyde de fer	1309-37-1
18621	ocre d'or	PY43	Hydrate d'oxyde de fer	1309-37-1
18623	terre de Sienne naturelle	PBr7	Pigment de terre	-
18625	jaune oxyde de fer	PY42	Hydrate d'oxyde de fer	20344-49-4
18645	rouge de Pompéi	PR101	Rouge d'oxyde de fer	1309-37-1
18647	tête morte foncée	PR101	Rouge d'oxyde de fer	1309-37-1

Annexe de la fiche de données de sécurité No.: 18 000 000

Pigments - Couleurs pures, en poudre très fine

	art.N°	nom du produit	C.I.		Numéro CAS
	18649	rouge anglais clair	PR101	Rouge d'oxyde de fer	1309-37-1
	18655	terre de Pouzzoles	PR101	Rouge d'oxyde de fer	1309-37-1
	18675	terre de Casselle/van Dyck	NBr8	Lignite	72669-22-8
	18679	terre de Sienne brûlée	PBr7	Pigment de terre	-
	18682	terre d'ombre nat. verdâtre	PBr7	Pigment de terre	-
	18683	terre d'ombre brûlée	PBr7	Pigment de terre	-
	18720	graphite	PBk10	Graphite	7782-42-5
	18722	noir de vigne	PBk8	???	1339-82-8
	18723	noir d'ivoire	PBk9	Produit de carbonisation d'origine animal	8021-99-6
	18727	noir oxyde de fer	PBk11	Noir d'oxyde d fer	1317-61-9
	18729	noir de bougie	PBk7	Suie	1333-86-4
*	**18821**	jaune fluorescent	fluoreszierendes Pigment	Pigment fluorescent	-
*	**18822**	orange fluorescent	fluoreszierendes Pigment	Pigment fluorescent	-
*	**18823**	rouge fluorescent	fluoreszierendes Pigment	Pigment fluorescent	-
*	**18824**	rose fuchsia fluorescent	fluoreszierendes Pigment	Pigment fluorescent	-
*	**18825**	magenta fluorescent	fluoreszierendes Pigment	Pigment fluorescent	-
*	**18826**	vert fluorescent	fluoreszierendes Pigment	Pigment fluorescent	-
	18901	argent sterling	Effektpigment	Pigment à effet	-
	18931	or brillant	Effektpigment	Pigment à effet	-